

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

HAL BANKS—DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE
RELATIVE À L'EXTRADITION

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer la correspondance échangée entre les gouvernements canadien et des États-Unis au sujet de l'extradition d'Harold Chamberlain Banks.

M. l'Orateur: La Chambre permet-elle au premier ministre de déposer la correspondance dont il parle?

Des voix: D'accord.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

LES DIRECTIVES AUX FONCTIONNAIRES DE
LA COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Question n° 1073—**L'hon. M. Bell:**

1. A-t-on fait circuler un avis au bureau de la Commission d'assurance-chômage enjoignant à certains employés de quitter les rangs des organisations d'employés?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont, a) la nature de cet avis, b) le motif de cet avis?

3. Combien d'employés sont touchés par cet avis?

4. Quelle est la classification des employés touchés par cet avis?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): La Commission d'assurance-chômage me fournit les renseignements que voici: 1. Une lettre dans laquelle on faisait part de la politique gouvernementale relative aux obligations des fonctionnaires préposés à la gestion ou à des fonctions confidentielles a été adressée à certains employés de la Commission d'assurance-chômage. Vu qu'on y avait par mégarde fourni des explications qui dépassaient sous certains rapports le sens de l'exposé de la politique, les employés en cause ont par la suite été priés de ne pas en tenir compte et de ne se guider que sur l'exposé officiel de la politique.

2. Ne s'applique pas.

3. Ne s'applique pas.

4. Ne s'applique pas.

LES PARCS NATIONAUX DANS LES
TERRITOIRES

Question n° 1111—**M. Nielsen:**

1. A-t-on l'intention de créer des parcs nationaux dans les Territoires du Yukon et du Nord-Ouest et,

dans le cas de l'affirmative, quelles seront les limites des endroits dans chaque Territoire, et où se propose-t-on de créer ces parcs?

2. Dans chaque cas, le Conseil législatif du Territoire a-t-il été consulté et, dans le cas de l'affirmative, quelle a été la décision du Conseil dans chaque cas et, s'il n'a pas été consulté, pourquoi ne l'a-t-il pas été?

3. Se propose-t-on de créer des parcs territoriaux dans l'un ou l'autre des Territoires et, dans le cas de l'affirmative, quelles sont les limites projetées de chaque endroit?

4. Une aide financière sera-t-elle accordée au gouvernement de chacun des Territoires à cet égard et, dans le cas de l'affirmative, de combien s'agit-il dans chaque cas?

5. Pour ce qui est de la création de tout parc dans chaque Territoire, quand prévoit-on que les travaux commenceront, et quel est le coût total prévu dans chaque cas?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. L'un des objectifs du ministère est de créer des parcs nationaux qui mettent en évidence les plus beaux paysages du Canada et qui assureront la conservation des particularités géologiques et géographiques d'intérêt national et des spécimens les plus remarquables de la flore et de la faune du Canada, et ce, à l'intention de la population canadienne. Ainsi, le ministère envisage l'aménagement de parcs nationaux au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Les études entreprises en 1957 ont révélé que certains secteurs, tels que les régions de Nahanni et du lac de l'Artillerie, dans les Territoires du Nord-Ouest, et de Kluane, au Yukon, méritent d'être décrétés parcs nationaux.

Les limites n'ont pas encore été fixées, étant donné qu'il faut attendre les résultats d'études présentement en cours en vue de localiser les régions centrales qui seraient convenables à l'établissement des différents parcs tout en réduisant les risques de conflit que pourrait susciter l'usage des ressources.

2. La possibilité d'établir des parcs nationaux au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest a été débattue avec le Conseil législatif. Les membres ne partagent cependant pas tous la même opinion quant à l'intérêt de créer des parcs nationaux, vu qu'une action en ce sens pourrait entraîner la perte de richesses naturelles possibles.

3. Nous envisageons sérieusement l'établissement de parcs territoriaux au Yukon ou dans les Territoires du Nord-Ouest. Nous avons eu recours aux services de M. W. M. Baker, expert-conseil bien connu en matière d'aménagement de parcs et de centres récréatifs, pour étudier la question et rédiger un rapport sur lequel seraient fondées les décisions relatives à la création de tels parcs. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest